

Une école unique pour une nation unie

L'école ou rien



Nesmy Manigat

Ancien ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle

PRÉSENTATION DU LIVRE

À paraître en décembre 2026

UNE ÉCOLE UNIQUE POUR UNE NATION UNIE

Une École unique pour une Nation unie

L'école ou rien

Plaidoyer pour une école haïtienne unique.

Document de présentation du livre.

Port-au-Prince.

HORS COMMERCE · NE PEUT ÊTRE VENDU

© Nesmy Manigat, 2026. Tous droits de reproduction, d'adaptation
et de traduction réservés pour tous pays.

Infographies : Nesmy Manigat. Photographie de couverture : fonds personnel de l'auteur.

Document gratuit, librement partageable dans son intégralité et sans modification.

Il annonce *Une École unique pour une Nation unie* | *L'école ou rien*,
à paraître en créole et en français en décembre 2026.

INTRODUCTION

Pourquoi ce livre, et pourquoi aujourd'hui

Je n'écris pas ces pages pour rappeler seulement l'urgence d'éduquer et de former nos enfants et notre jeunesse. J'écris parce que je crois profondément que l'école haïtienne est l'un des derniers lieux où Haïti peut encore se réconcilier avec elle-même, et parce que cet espace de réconciliation se rétrécit un peu plus chaque année.

J'ai dirigé deux fois le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, en 2014-2016 puis en 2021-2024. J'en suis sorti avec la conviction renforcée que nos enfants ne vivent pas dans le même pays selon l'école qu'ils fréquentent. Le statut de l'établissement se lit pratiquement sur leur front. C'est cela qu'il faut arrêter, et c'est cela que j'appelle l'École unique.

Une École unique n'est pas une école uniforme. Il ne s'agit pas de gommer les différences entre les milieux, ni de faire apprendre tous les enfants de la même manière. Il s'agit de garantir à chacun, où qu'il naisse, un même socle de droits, de connaissances, de compétences, de protection et d'occasions, porté par un seul système national.

La langue est autant une affaire d'identité que d'apprentissage et d'estime de soi. Un enfant qui apprend dans la langue qu'il parle comprend mieux, apprend plus sereinement et cesse peu à peu de croire qu'il est inférieur à celui qui parle une autre langue. Un pays qui enseigne à partir de ses propres références donne à ses enfants les moyens de comprendre leur réalité et de la transformer en mobilisant leurs propres ressources. C'était le pari de Joseph C. Bernard, qui a tracé la voie.

Un curriculum endogène, le créole comme langue d’enseignement et d’apprentissage et un multilinguisme pleinement assumé ne sont donc pas de simples choix culturels. Ce sont des leviers de justice éducative, d’émancipation, mais aussi de succès scolaire et de construction nationale. Loin de refermer nos enfants sur eux-mêmes, ils constituent un tremplin pour leur permettre d’accéder pleinement aux compétences du XXI^e siècle, des sciences humaines aux sciences de l’ingénieur, de la robotique au numérique et à l’intelligence artificielle.

Au dernier concours d’admission de l’Université d’État d’Haïti, sur plus de 25 000 inscriptions, seulement 2,4 % concernaient la Faculté des Sciences et moins d’une sur cinq l’ensemble des filières scientifiques et d’ingénierie. Ce constat révèle aussi les limites d’une offre universitaire qui accorde encore peu de place aux sciences fondamentales, au numérique et aux autres filières d’avenir du XXI^e siècle. Dans les universités publiques départementales, les formations demeurent largement concentrées sur les filières traditionnelles existantes. La demande ne peut se développer pleinement sans une offre de formation adaptée.

C’est pour tout cela que le livre *Une École unique pour une Nation unie* ne peut pas attendre. C’est l’école ou rien, car nous ne débattons plus d’école dans un pays en paix. Des quartiers entiers sont tenus par des individus armés, des écoles ferment, et c’est parmi les enfants que ces groupes recrutent. Dans un pays où l’État recule, l’école reste l’une des rares institutions qui parle encore à tout le monde. En faire un projet national, c’est aussi une question de sécurité.

Le livre que présente ce document approfondira cette vision à travers dix piliers et onze priorités, et proposera sept décisions pour renforcer sa mise en œuvre. L’École unique n’est pas seulement un projet éducatif, c’est un projet de société, une exigence de justice et une promesse faite à chaque enfant haïtien de pouvoir contribuer, à égalité de dignité et de possibilités, à l’avenir de sa nation.

Nesmy Manigat

Ancien ministre de l’Éducation nationale et de la Formation professionnelle
Port-au-Prince

Ce que nous savons, et que nous devons cesser d'ignorer

- 01 La discontinuité.** Le ministère de l'Éducation a connu 174 mandats ministériels depuis 1843, pour une durée médiane de neuf mois, et plus d'un mandat sur deux a duré moins d'une année scolaire. En 2014, j'étais le huitième ministre en dix ans, de 2004 à 2014. Aucun système au monde ne se transforme à ce rythme. La réponse n'est pas un individu providentiel, elle est institutionnelle.
- 02 Le financement.** Haïti a consacré 0,96 % de son produit intérieur brut à l'éducation en 2023, quand la moyenne de l'Amérique latine et de la Caraïbe s'établit à 3,82 %, la République dominicaine à 3,76 % et Cuba à 8,44 %. Aucun pays de la région ne consacre à son école une part plus faible de sa richesse. Le premier financeur de l'école haïtienne, ce sont les familles.
- 03 Le système lui-même.** Il a longtemps consacré plus d'énergie aux examens certificatifs qu'aux compétences de base. En 2014, plus de 750 000 candidats étaient convoqués aux examens d'État pour plus de 3 000 000 d'élèves, avec des taux d'échec élevés et des coûts considérables.

- 04 L'école dans un pays sans paix.** Depuis juin 2022, l'insécurité a paralysé une grande partie du système. Le recensement scolaire 2024-2025 compte, sur les trois années précédentes, 942 écoles fermées. Une politique éducative qui ne prévoit pas la continuité pédagogique en situation de crise n'est plus une politique éducative.
- 05 Les savoirs fondamentaux.** Les évaluations nationales des apprentissages, prescrites dès 2014 et conduites depuis, donnent des scores moyens préoccupants en créole, en français et en mathématiques. Nous avons enfin accepté de véritablement nous mesurer. Il faut maintenant prendre acte de ce que la mesure nous dit, et agir.
- 06 La transition démographique inachevée.** Le taux net de scolarisation au secondaire est passé d'environ 10,5 % en 2010-2011 à environ 13 % en 2013-2014, puis à 32,8 % en 2024-2025. La progression est réelle, mais près de 7 jeunes de 15 à 18 ans sur 10 restent hors du secondaire, à un âge où ils devraient pouvoir poursuivre leurs études et préparer leur avenir, au risque de devenir plus vulnérables au recrutement par les gangs et à l'émigration irrégulière. En 2025, seuls 42 466 candidats ont réussi le baccalauréat unique, soit un nombre équivalant à environ 4,5 % des 943 498 jeunes âgés de 15 à 18 ans recensés en Haïti. Ce rapport illustre l'étranglement de l'accès au diplôme de fin d'études secondaires, dans une génération dont une partie a déjà abandonné l'école ou accumulé des retards scolaires qui la maintiennent en marge du parcours normal de scolarisation.

Sources : recensement scolaire 2024-2025, MENFP ; MENFP/DPCE, *Haïti : l'éducation en chiffres et annuaires statistiques* 2010-2011 et 2013-2014 pour les taux antérieurs ; évaluations nationales des apprentissages, MENFP ; résultats du baccalauréat unique 2025, MENFP (taux national de réussite 44,96 %) ; UNICEF, novembre 2024 ; Banque mondiale et CEPAL pour les comparaisons de financement.

ET RIEN DE TOUT CELA N'EST NOUVEAU

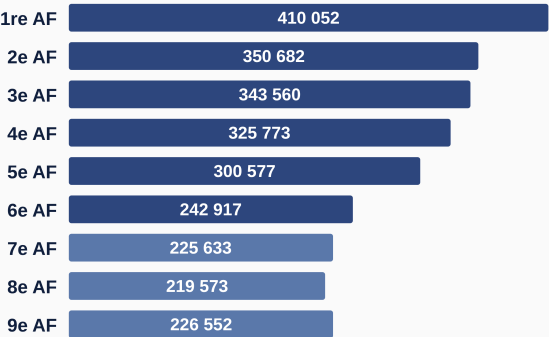
En septembre 2007, la Stratégie nationale d'action pour l'Éducation Pour Tous décrivait déjà le même entonnoir. En 2002-2003, le redoublement touchait 14 % des élèves des six premières années fondamentales et l'abandon 12 %, avec un pic de 26 % en sixième année. Les surâgés formaient 72 % des effectifs du fondamental. Sur cent enfants entrant en septième année fondamentale, 7,83 seulement décrochaient le baccalauréat de deuxième partie, part qui mesure la cohorte entière et non les candidats présentés. Vingt ans plus tard, le Baccalauréat unique affiche 44,96 % de réussite, contre 48,34 % aux examens de Rhéto et de Philo réunis en 2004-2005. L'échec scolaire n'est pas un accident de la décennie écoulée, c'est la norme que ce système produit depuis qu'on le mesure.

Stratégie nationale d'action pour l'Éducation Pour Tous, MENFP, septembre 2007, pages 18 à 22 et annexe B, tableaux B7 à B11.

L'entonnoir scolaire vu par les recensements

Effectifs par année d'études, recensement scolaire 2024-2025. La plus forte marche se trouve au seuil du secondaire. Historiquement, l'échec a toujours été la norme.

88,1 % au préscolaire, 3 à 5 ans : 861 812 enfants inscrits



- 30 % de la 9e AF à la NSI



1^{ER} ET 2^E CYCLES · 6 À 11 ANS

90,3 %

1 344 141 sur 1 487 814

FONDAMENTAL COMPLET · 6 À 14 ANS

77,3 %

1 709 504 sur 2 211 904

SECONDAIRE · 15 À 18 ANS

32,8 %

309 017 sur 943 498

DIPLÔMÉS RAPPORTÉS

AUX 15 À 18 ANS

4,5 %

42 466 sur 943 498

Deux chiffres, deux mesures différentes

7,83 %

INDICATEUR HISTORIQUE DE PARCOURS · 2007

Part annoncée des élèves entrant en 7e année fondamentale qui obtiennent le baccalauréat deuxième partie. Stratégie nationale d'action pour l'Éducation Pour Tous, MENFP, septembre 2007, paragraphe 55.

4,5 %

DIPLÔMÉS RAPPORTÉS AUX 15 À 18 ANS · 2024-2025

42 466 diplômés sur 943 498 jeunes. Rapport démographique et non taux d'achèvement d'une cohorte, les diplômés pouvant avoir plus de 18 ans.

En près de vingt ans, les indicateurs disponibles montrent l'ampleur persistante du défi de l'achèvement scolaire, mais ils ne permettent pas, à eux seuls, de mesurer directement son évolution.

Sources : MENFP/DPCE, Annuaire national de statistiques scolaires 2024-2025 ;

Bulletin de statistiques scolaires 2024-2025. AF : année fondamentale. NS : Nouveau Secondaire.

Auteur de l'infographie
Nesmy Manigat

L'entonnoir scolaire vu par les recensements. Chaque marche perdue est une génération que le pays ne retrouvera pas.

L'école ne désarme pas un pays. Mais sans elle, rien ne le désarme **durablement**.

Il faut dire que nous en sommes à être un pays en guerre sans guerre déclarée. Le recensement scolaire 2024-2025 dénombre, sur trois ans, 942 écoles fermées, dont 515 définitivement, touchant plus de 156 000 élèves. En novembre 2024, l'UNICEF constatait que le nombre d'enfants recrutés par les groupes armés avait augmenté de 70 % en une seule année. En février 2025, sa représentante en Haïti allait plus loin en déclarant que près de la moitié des membres des groupes armés seraient des enfants, dont certains n'ont que huit ans.

Ces chiffres témoignent d'une école qui n'a pas su garder les enfants, ou qui ne les a jamais reçus. Là où l'école de la République ferme, une autre école ouvre, avec ses formateurs, son curriculum et ses débouchés. C'est ce que j'appelais publiquement en 2019 les écoles professionnelles en gangstérisme à ciel ouvert, et sept ans plus tard la formule reste d'actualité.

Je ne me prononce pas ici sur ce qu'il faut faire des groupes armés. Les combattre, les neutraliser, trier et réinsérer ceux qui peuvent l'être relève d'un débat de sécurité et de justice, et ce n'est pas le propos de ce document ni du livre qu'il annonce. Par contre, je peux affirmer qu'aucune de ces opérations ne tiendra si le vivier se reconstitue chaque année, et le vivier, c'est un enfant mal scolarisé ou déscolarisé à onze ans, voire plus tôt.

Voilà pourquoi l'école, les langues, la réussite scolaire, l'emploi des jeunes et la Nation sont un seul et même sujet. Un enfant qui comprend ce qu'on lui enseigne, qui s'amuse à découvrir le monde autour de lui et ailleurs, reste à l'école. Un enfant qui reste à l'école n'est pas recruté, dans l'absolu. Un pays qui enseigne sa langue, son histoire, la citoyenneté, ses arts, sa culture et ses métiers finit par produire des citoyens qui ont une raison de rester. L'école n'est pas la solution miracle à la crise sécuritaire, mais elle en est la condition de sortie.

Un État construit contre sa Nation peut se réconcilier par l'école

L'école haïtienne est l'institution par laquelle un État historiquement construit contre sa Nation peut enfin se réconcilier avec elle.

Notre école a longtemps reproduit, parfois sans le vouloir, souvent sans le dire, les séparations et les fractures de la société qui l'entoure. Des écoles publiques et des écoles privées, des établissements urbains, des établissements de bidonvilles et des établissements ruraux, des écoles dotées et des écoles qui improvisent chaque jour avec presque rien. À ces différences s'ajoutent les écarts de programmes, de manuels, de langues d'enseignement et d'exigence. Deux enfants d'une même Nation peuvent traverser des scolarités radicalement différentes pour la seule raison qu'ils fréquentent des écoles différentes.

Réconcilier ne veut pas dire uniformiser. Cela veut dire qu'un même curriculum fixe l'horizon, qu'un même livre arrive dans toutes les mains, qu'un même diplôme vaut partout, qu'un même standard professionnel s'applique à tous les enseignants, et qu'un même État garantit la qualité minimale, quelle que soit l'école. C'est le pari du Livre unique et de la décision du 23 février 2022 sur le financement exclusif des matériels didactiques en créole pour les quatre premières années de l'école fondamentale.

Un horizon : 2054

Le deuxième quart du vingt et unième siècle ne ressemblera pas au premier. C'est pour cela qu'a été conçu le Cadre d'Orientation Curriculaire 2024-2054, signé le 30 octobre 2023. Il ne décrit pas l'école d'aujourd'hui, il décrit le citoyen dont Haïti aura besoin dans trente ans. Le coding passait pour le métier d'avenir du premier quart, de 2000 à 2025, mais l'intelligence artificielle en accomplit déjà une partie. Ce qu'une école doit donner à un enfant, c'est la capacité de mobiliser ses savoirs dans une situation réelle, et de continuer d'apprendre quand les métiers auront changé de nom, voire disparu.

Trois pays fracturés socialement qui ont choisi l'école pour se reconstruire

L'objection opposée à toute réforme éducative en Haïti est toujours la même : comment faire de l'école une priorité quand la population a faim et que l'urgence commande d'investir dans les réponses à la crise humanitaire et alimentaire ?

Pourtant, l'expérience de trois pays traversés de profondes fractures, que j'ai visités lors de plusieurs missions professionnelles, nous enseigne une leçon essentielle : l'éducation n'est pas un luxe que l'on peut se permettre une fois la crise surmontée. Elle est l'un des leviers indispensables pour en sortir durablement.

L'Inde a tenu l'unité d'un pays de centaines de langues sans en effacer aucune, par une formule à trois langues qui donne à chaque enfant sa langue maternelle, la langue de la fédération et une langue du monde.

L'Afrique du Sud a mis fin à l'éducation bantoue séparée et s'est donné un curriculum national unique. Un pays qui avait institué la séparation à l'école a compris que la réconciliation passerait par la transformation de l'école.

Le Salvador a placé sa réforme de 1995 au centre des valeurs citoyennes après une longue guerre civile, et l'a renforcée récemment pendant la lutte contre les gangs armés. Il porte aujourd'hui son effort d'éducation à un niveau sans commune mesure avec le nôtre.

Aucun de ces trois pays n'est transposable à Haïti, et je ne propose d'en copier aucun. Par contre, ils montrent qu'un pays fracturé peut décider que l'école sera l'instrument de sa reconstruction, et il le décide en la transformant et en y mettant l'argent. L'Inde consacre 4,10 % de son produit intérieur brut à l'éducation, l'Afrique du Sud 6,02 %, l'un des taux les plus élevés au monde, tandis que le Salvador est à 3,3 % avec un engagement annoncé jusqu'à 8 %. Haïti investit aujourd'hui 0,96 %.

Nous en sommes à la septième année de recul économique, avec un produit intérieur brut réel en baisse de 2,7 % en 2024-2025. C'est précisément dans ces moments-là que les autres ont investi dans leur école, et non après.



Trois pays fracturés socialement qui ont choisi l'école pour se reconstruire

Curriculum, financement, croissance : les mêmes mesures, quatre pays. Chacun des trois sortait d'une fracture profonde.

	Inde unité dans la diversité	Afrique du Sud après l'apartheid	Salvador après la guerre civile	Haïti où nous en sommes
CURRICULUM	Formule à trois langues : l'unité sans effacer les langues régionales.	Fin de l'éducation bantoue séparée ; un curriculum national unique.	Réforme de 1995 centrée sur les valeurs citoyennes.	Curriculum unique, COC 2024-2054 : un même socle pour chaque enfant.
FINANCEMENT PUBLIC, % DU PIB	4,10 % 2022	6,02 % 2024, l'un des plus élevés au monde	3,3 % 8,0 % annoncés par le président du Salvador pour 2027 , budget non voté	0,96 % 2023 ; objectif du Pacte national : 8 % ; plancher constitutionnel proposé : 4 %
CROISSANCE DU PIB	5,5 % → 7,5-9 %	volatile → 1,6-2,2 %	< 1 % → 5-7 %	7^e année de recul ; PIB réel 2024-2025 : -2,7 %

Sources : Banque mondiale, dépense publique d'éducation et croissance du PIB, dernier chiffre disponible par pays ; ministère de l'Économie et des Finances et Banque de la République d'Haïti, d'après l'IHSI, pour Haïti ; annonce du président Bukele, 23 août 2026.

Auteur de l'infographie
Nesmy Manigat

Curriculum, financement, croissance : les mêmes mesures, quatre pays. Trois sortaient d'une fracture profonde et ont choisi l'école.

Le créole, en plus de l'identité, est une question d'apprentissage

On a longtemps discuté de la place du créole à l'école comme on discute de notre bicolore, avec des convictions, ce qui est absolument légitime, mais sans données. Grâce aux évaluations nationales prescrites par les Douze mesures, nous avons désormais de premières données.

En 2015, les mêmes élèves ont passé la même épreuve dans les deux langues, créole et français. L'écart révélé est net et clair : un enfant comprend mieux ce qu'il lit dans la langue qu'il parle. Ce n'est pas seulement une opinion sur la dignité du créole, ou encore sur la souveraineté linguistique, c'est une mesure de ce que l'école produit quand elle enseigne dans une langue que la quasi-totalité des enfants ne parlent pas à la maison.

Mais réduire la langue à une affaire de scores serait passer à côté de l'essentiel. Un enfant corrigé pendant quatre, six ans voire plus dans une langue qu'il ne parle pas n'apprend pas seulement moins, il apprend qu'il est en faute. Il finit par croire que l'intelligence se trouve ailleurs, chez d'autres, dans d'autres mots. L'estime de soi d'un peuple se construit aussi dans une salle de classe, et c'est pour cela qu'en faisant la promotion du Liv Inik, j'expliquais qu'un curriculum endogène n'est pas un repli. C'est la condition pour qu'un pays apprenne à se construire avec ce qu'il a, c'est-à-dire sa langue, son histoire, ses terres, ses métiers, ses savoir-faire, au lieu d'attendre que la solution vienne de l'extérieur. Le multilinguisme vient ensuite, et mieux : on apprend une langue étrangère depuis une langue que l'on possède, jamais à partir d'une langue que l'on ne comprend pas.

De ce constat découle une politique. Le protocole signé avec l'Akademi Kreyòl Ayisyen en juillet 2015, la décision ministérielle de février 2022 qui engage le financement public exclusif des manuels didactiques en créole pour le premier cycle de l'école fondamentale, le créole comme langue d'évaluation à parts égales avec le français aux examens d'État de neuvième année fondamentale, et le Cadre d'Orientation Curriculaire, qui inscrit un profil linguistique : le créole d'abord, le français ensuite, puis les langues du monde.

Quelques décisions pour renforcer le créole à l'école

De la langue tolérée à la langue enseignée, évaluée, financée et inscrite au curriculum.

1 ^{er} septembre 2014	Douze mesures. L'arrêté présidentiel prescrit les évaluations nationales des apprentissages, créole compris. Publié au <i>Moniteur</i> n° 165 du 1^{er} septembre 2014, republié au <i>Moniteur</i> n° 177 du 17 septembre 2014. Première évaluation nationale pilote de 4^e année fondamentale le 29 mai 2015, en créole, en français et en mathématiques : plus de 400 000 élèves. Elle compare les deux langues sur le même test.
11 septembre 2014 3 décembre 2014	Commission nationale de réforme curriculaire. Créée par arrêté, installée trois mois plus tard. C'est elle qui ouvre à nouveau le chantier du curriculum et de la place des langues.
19 mars 2015	Généralisation du Nouveau Secondaire annoncée pour l'année académique 2015-2016, parmi les premières décisions prises dans le cadre de la Commission. Le créole y est présent jusqu'aux épreuves du baccalauréat.
8 juillet 2015	Protocole MENFP-Akademi Kreyòl Ayisyen, signé avec Pauris Jean-Baptiste : le rôle de chaque institution à l'égard de la langue nationale est fixé, et l'Académie appuie la réforme du curriculum.
10-11 décembre 2015	Atelier national sur l'aménagement linguistique : le MENFP mobilise la communauté éducative et des experts autour de l'aménagement linguistique.
23 février 2022	Décision ministérielle n° 6-11-229 : financement public exclusif des matériels didactiques en créole pour les quatre premières années de l'école fondamentale. La langue cesse d'être tolérée, elle est financée. Texte signé en créole et en français ; reproduit en annexe.
26 avril 2022	Commission des manuels scolaires et des matériels didactiques : elle veille à ce que les livres ne reproduisent pas les discriminations linguistiques.
31 mai 2022	Commission nationale du curriculum (CNC), créée par arrêté : instance stratégique chargée de formuler les orientations des programmes, du préscolaire au technique et professionnel. Elle révisé la Commission de 2014 et abroge l'arrêté du 11 septembre 2014 en ce qui lui est contraire. La CNC se réunit au moins quatre fois par an et dispose d'un comité de pilotage de cinq membres.
janvier 2023	Distribution du Liv Inik et des cahiers d'exercices de 1^{re} et 2^e année fondamentale : environ un million d'exemplaires. Commencée fin 2022, elle s'intensifie à partir de janvier 2023. Le livre devient gratuit, et le même pour tous.
21 février 2023	Discours au siège de l'UNESCO, Journée internationale de la langue maternelle, et présentation du Liv Inik : quatre matières en créole, une en français, gratuit.
30 octobre 2023	Signature du Cadre d'Orientation Curriculaire 2024-2054 : le profil linguistique est inscrit. Créole langue d'enseignement du préscolaire au secondaire, français ensuite, puis les langues du monde.
21 février 2024	Circulaire « Soutien à la créolophonie scientifique » : un financement du Fonds national de l'éducation, au titre de l'article 28 de son arrêté, pour la recherche et la production scientifique en créole. Mise en œuvre confiée à la KONASTI, créée le 29 juillet 2022. Bourses, prix scientifiques et appui aux réseaux de créolophonie. Le prix individuel pour un mémoire ou une thèse en créole démarre à cinq cent mille gourdes.
22 février 2024	Arrêté standardisant les relevés de notes : le créole porte le même coefficient que le français, 300 points, moindre jusque-là dans les bulletins.

Sources : arrêté présidentiel du 1^{er} septembre 2014 sur les Douze mesures, *Le Moniteur* n° 165 puis n° 177 du 17 septembre 2014 ; arrêté du 11 septembre 2014 et décision d'installation du 3 décembre 2014 (CNRC) ; rapport d'activités du MENFP, mai-juillet 2015 ; protocole MENFP-AKA du 8 juillet 2015 ; décision ministérielle n° 6-11-229 du 23 février 2022 ; circulaire du 26 avril 2022 ; arrêté du 31 mai 2022 créant la CNC ; presse nationale, janvier 2023 ; COC 2024-2054, signé le 30 octobre 2023 ; circulaire « Soutien à la créolophonie scientifique » du 21 février 2024 ; arrêté du 22 février 2024.

Auteur de l'infographie
Nesmy Manigat

Ce qui reste à consolider

La consolidation de cette politique linguistique reste un chantier ouvert. La Constitution reconnaît le créole et le français comme langues officielles de la République, mais l'effectivité de cette reconnaissance exige encore des mécanismes d'application cohérents et durables.

Une loi-cadre d'aménagement linguistique pourrait préciser les obligations de l'État, garantir les droits linguistiques des citoyens et assurer la continuité de cette politique au-delà des changements de gouvernement. Elle devrait toutefois préserver la souplesse nécessaire à l'adaptation des programmes, des pratiques administratives et des technologies linguistiques.

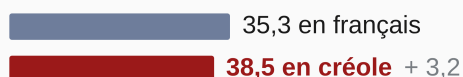
L'école, ce n'est pas uniquement un lieu pour apprendre, mais un lieu pour vivre son pays, perpétuer l'héritage linguistique, construire et transmettre les valeurs et savoirs culturels, et penser le monde.

Discours à l'UNESCO, Paris. Journée internationale de la langue maternelle, 21 février 2023. Nesmy Manigat.

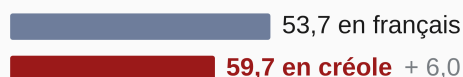
Le même test, en créole et en français

Évaluation de 2015 : un test unique, traduit dans les deux langues et distribué alternativement dans les classes, pour que la langue soit la seule variable. Score moyen sur 100.

4^e année, lecture



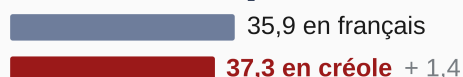
6^e année, lecture



4^e année, mathématiques



6^e année, mathématiques



4 sur 4

Aux deux niveaux et dans les deux matières, l'élève qui reçoit la version créole obtient le meilleur score : de moins d'un point en mathématiques à six points en lecture.

Pourquoi c'est la seule comparaison valide : dans les autres évaluations, le créole et le français sont deux épreuves différentes, qui ne mesurent pas la même chose. **En 2015, c'est le même test** ; seule la langue de passation change.

Source : IEA, Évaluation pré-pilote d'Haïti, 2015 ; rapport technique de l'Évaluation nationale 2016 en Haïti, décembre 2016.

Auteur de l'infographie
Nesmy Manigat

Le même test, en créole et en français. L'écart ne dit rien de la valeur d'une langue.

LES DIX PILIERS

Dix instruments, une seule école

Aucun de ces instruments ne suffit seul. C'est leur alignement qui fait système, et il suffit qu'un seul manque pour que le plus beau des cadres reste lettre morte.

LES PILIERS FONDATEURS

- 1 Les Douze mesures de 2014.** Arrêter la descente : permis d'enseigner, suppression du Bac I, uniforme unique, inspection, et les évaluations nationales dont l'évaluation pilote de 2015.
- 2 Le Curriculum unique.** Le Cadre d'Orientation Curriculaire 2024-2054, signé le 30 octobre 2023, et le préscolaire enfin obligatoire.
- 3 Le Livre unique et le multilinguisme.** Un même livre dans toutes les mains, le créole comme langue d'apprentissage, le français et les langues du monde ensuite.
- 4 Le Référentiel unique de compétences de l'enseignant.** Seize compétences, 133 composantes, 290 faits observables, adoptés le 5 octobre 2023, adossés à une formation continue obligatoire.

PILIERS DE SOUTIEN

- 5 Le Baccalauréat unique.** Un seul examen au lieu de deux, de nouvelles filières, les lycées techniques.
- 6 Le SIGE et le NISU.** Le recensement scolaire 2024-2025 dénombre 4 028 897 élèves, 18 241 écoles et 152 610 moniteurs et enseignants. La plateforme du SIGE, consultée en octobre 2026, affiche ces mêmes effectifs d'élèves et d'écoles et 116 939 enseignants, périmètre plus étroit que celui du recensement. En juin 2025, 2 977 751 élèves étaient dotés d'un numéro d'identification scolaire unique.
- 7 L'accréditation.** Du préscolaire à l'enseignement supérieur, la qualité cesse d'être une promesse commerciale. Politique nationale d'accréditation publiée en juin 2022, rendue opérationnelle par la décision ministérielle du 10 juin 2022 : autorisation d'ouverture, permis de fonctionner, certificat d'accréditation.
- 8 L'alimentation scolaire à base de produits locaux.** Achats locaux passés de moins de 1 % en 2015 à plus de 40 % de la valeur achetée aujourd'hui, en moyenne nationale. Environ un élève sur trois a accès aux repas scolaires, et le financement dépend en majorité de l'international.
- 9 Le financement et le dialogue budgétaire.** L'alignement des partenaires et des bailleurs sur une seule priorité nationale.
- 10 La gestion de proximité.** Le conseil d'école dans chaque école, les commissions municipales d'éducation dans chaque commune, les familles dans la décision. Politique nationale de gestion de proximité publiée en juin 2022 ; la décision ministérielle du 10 juin 2022 rend le conseil d'école obligatoire dans tout établissement, public ou privé.

Un pays ne s'éduque pas avec seulement 1 % de son PIB

Haïti fait face à un double défi : la faiblesse de sa richesse nationale et l'insuffisance des ressources publiques mobilisées pour financer son développement. Les ressources domestiques du pays avoisinent 6 % du produit intérieur brut, quand la moyenne régionale dépasse 20 %. Autrement dit, l'État haïtien dispose d'une capacité de mobilisation des ressources bien trop faible pour répondre aux besoins fondamentaux de la population, au premier rang desquels figure l'éducation. Le relais est pris par les familles et par des écoles non publiques qui n'ont pas, elles non plus, de grands moyens.

Dans ces conditions, consacrer une part importante d'un budget public très limité à l'éducation ne suffit pas à financer une politique éducative à la hauteur des besoins. Le problème ne tient donc pas seulement à la priorité accordée à l'école, mais aussi à l'étroitesse des ressources disponibles et à la capacité de l'État à les mobiliser durablement. Une part élevée d'un budget minuscule ne fait pas une politique éducative.

C'est pourquoi la recommandation qui suit ne concerne pas uniquement l'école. Je souhaite, comme je l'ai dit souvent, que tout nouveau projet constitutionnel institue un investissement public minimal de 4 % du produit intérieur brut en faveur de l'éducation, du préscolaire à l'enseignement supérieur. L'objectif de 8 % porté par le Pacte national de 2015 demeure l'horizon ; les 4 % sont la première marche, et elle doit être un engagement national et une obligation.

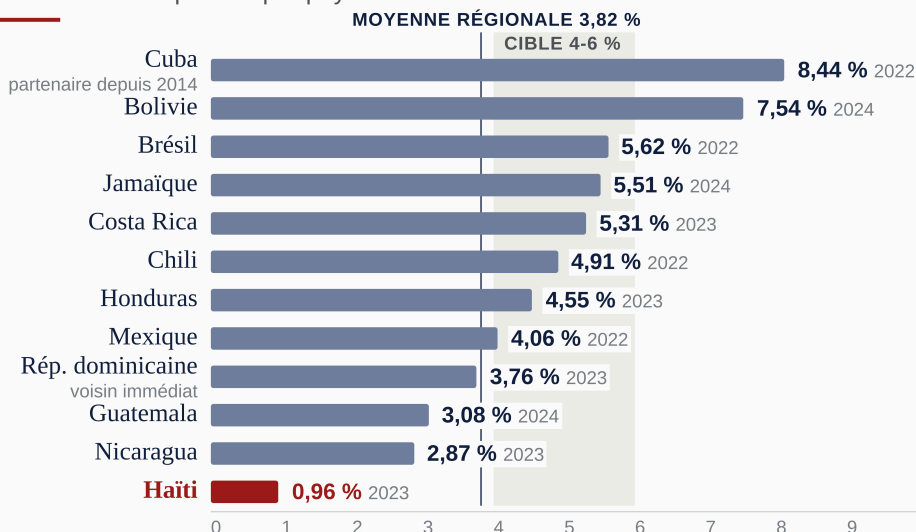
Ce n'est pas un saut dans l'inconnu. C'est ce que les autres pays fracturés cités ont fait avant nous : 4,10 % pour l'Inde en 2022, 6,02 % pour l'Afrique du Sud en 2024, 3,3 % pour le Salvador, 3,76 % pour notre voisin immédiat en 2023. Toutes ces valeurs mesurent la dépense publique d'éducation en pourcentage du produit intérieur brut, dernière année disponible par pays. Le plancher de 4 % nous mettrait au niveau le plus bas de la région, pas au-dessus.

Une disposition fixant un seuil minimal de 4 % du PIB consacré à l'éducation permettrait d'imposer cet effort de rattrapage et donnerait à cet engagement une portée juridique et budgétaire que les arbitrages annuels ne suffisent pas à garantir. Sans protection légale, les ressources promises à l'éducation peuvent être réduites au gré des révisions budgétaires annuelles et des budgets rectificatifs.



Ce qu'Haïti investit dans son école

Investissement public en éducation, en pourcentage du produit intérieur brut.
Dernier chiffre disponible par pays.



0,96 %

du produit intérieur brut consacré à l'éducation, contre 3,82 % en moyenne régionale et une cible internationale de 4 à 6 %. Aucun pays de la région ne fait moins.

Le relais est pris par les familles et par des écoles non publiques qui n'ont pas, elles non plus, de grands moyens.

Sources : Banque mondiale (SE.XPD.TOTL.GD.ZS) ; CEPAL, *Economic Survey of Latin America and the Caribbean 2025* ; UNESCO, Déclaration d'Incheon (2015).

Auteur de l'infographie
Nesmy Manigat

L'investissement public en éducation, en pourcentage du produit intérieur brut.

Ce qu'il faut tenir dans les cinq années qui viennent

Ces réformes ont posé des fondations. Elles ne font pas encore un système intégré, capable de garantir à chaque enfant les mêmes droits, les mêmes exigences et les mêmes possibilités. Le défi n'est donc pas de repartir de zéro, mais de consolider les acquis, de corriger ce qui n'a pas tenu, et de donner à ces transformations la continuité institutionnelle et les moyens financiers qui leur ont trop souvent manqué.

Elles s'organisent en cinq familles. Chacune se mesure, et doit se rendre publique.

Les fondations

- 1 Le préscolaire obligatoire, effectivement financé.
- 2 Les apprentissages fondamentaux garantis et mesurés.
- 3 Des enseignants certifiés et formés tout au long de leur carrière.

Les systèmes

- 4 Le Curriculum unique et le Nouveau Secondaire généralisés.
- 5 Une identité scolaire numérique pour chaque élève.
- 6 Une école numérique réelle, et pas une distribution d'équipements.

La protection

- 7 L'école comme espace de paix, et la continuité pédagogique en situation de crise.
- 8 L'alimentation scolaire comme levier de réussite au fondamental et de développement local.

Les parcours

- 9 Une formation technique et professionnelle d'excellence.
- 10 Un enseignement supérieur régulé et porteur de recherche.

La gouvernance

- 11 Des décisions fondées sur les données, la redevabilité et les résultats.

Pour passer des engagements à l'action

- 01 Financer l'obligation nouvelle du préscolaire.** Depuis le 30 octobre 2023, le préscolaire n'est plus une option mais un cycle obligatoire, alors que le secteur public n'y accueille que 10 % des enfants inscrits.
- 02 Inscrire dans la Constitution un plancher d'investissement de 4 % du produit intérieur brut** pour l'éducation, l'objectif de 8 % du Pacte de 2015 demeurant l'horizon. Une nation ne peut bâtir son avenir éducatif en faisant payer aux parents et au secteur privé ce que l'investissement public ne prend pas en charge.
- 03 Spécialiser le Fonds national de l'éducation dans la gestion fiduciaire, le dégager des missions opérationnelles et le doter de Fonds départementaux** articulés aux cartes scolaires, répartissant selon les effectifs inscrits et les résultats d'apprentissage, selon des règles publiées à l'avance.
- 04 Ouvrir aux citoyens, d'ici 2030, un Tableau de bord national de l'éducation.** Ce que l'État mesure, les citoyens doivent pouvoir le lire.
- 05 Honorer l'adhésion d'Haïti au Laboratoire latino-américain d'évaluation de la qualité de l'éducation** et participer effectivement au cycle d'évaluation régionale de 2030. Un pays qui accepte d'être comparé a cessé d'avoir peur de ses propres résultats.
- 06 Soumettre chaque réforme majeure à une évaluation d'impact indépendante et publiée.**
- 07 Distinguer nettement les postes de carrière des postes politiques :** directeurs départementaux, directeurs d'école publique et inspecteurs recrutés sur concours.

L'APPEL

La principale question de l'heure n'est pas de savoir quelle Haïti nous allons léguer aux prochaines générations, mais bien **quelles prochaines générations nous allons léguer à Haïti.**

Ce travail n'appartient à aucun ministre. Il appartient aux parents, qui financent l'essentiel de cette école ; aux enseignants, qui la tiennent debout ; aux directeurs, aux inspecteurs, aux maires, aux organisations de la société civile, aux partenaires, et d'abord aux élèves eux-mêmes.

Une question leur est donc posée, et les réponses sont attendues.

Quelle école voulons-nous pour la génération qui grandit aujourd'hui ?

Toutes les réponses comptent.

Nesmy Manigat
Port-au-Prince

ANNEXE

**Décision ministérielle
n° 6-11-229**

Port-au-Prince, 23 février 2022

Portant sur le financement exclusif
des matériels didactiques en créole
pour les quatre premières années
de l'école fondamentale.

Texte signé le même jour en créole et en français.
Les deux versions intégrales figurent dans les annexes du livre.



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

No. P-11-329

Port-au-Prince, le 23 FEV 2022

Décision ministérielle

**portant sur le financement exclusif des manuels didactiques en Créole
pour le 1^{er} cycle de l'école fondamentale**

Tenant compte des dispositions édictées par la réforme éducative et les recommandations de toutes les études réalisées à date pour l'amélioration des apprentissages de la 1^{ère} à la 4^{ème} année de l'école fondamentale ;

Conformément aux actions engagées pour la réforme curriculaire et la place du Créole qui est à la fois outil d'enseignement et objet d'apprentissage (langue d'enseignement et d'apprentissage) de la 1^{ère} année du fondamental jusqu'à la dernière année de fin d'études secondaires ;

Considérant la nécessité de promouvoir l'élaboration de matériels didactiques en Créole, particulièrement au niveau du premier cycle de l'école fondamentale ;

Considérant les prescriptions du Décret du 30 mars 1982 préconisant l'apprentissage dans la langue maternelle, le Créole ;

Considérant l'Arrêté présidentiel du 1^{er} septembre 2014 relatif aux 12 mesures en appui à la réforme du système éducatif ;

Considérant les exigences des programmes détaillés du Fondamental pour le Créole comme langue d'enseignement pour toutes les matières au cours du 1^{er} cycle de l'école fondamentale ;

Après consultation, évaluation et plusieurs réunions de concertation, il a été décidé, qu'à compter de l'année académique 2022-2023, aucun financement ne sera accordé ni en dotation ni en subvention pour des manuels en Français destinés aux apprenants pour le premier cycle de l'école fondamentale.

.../...

Par ailleurs, tenant compte aussi de l'évolution du temps et de l'environnement global d'Haïti dans le concert caribéen, latino-américain et nord-américain, le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) veut aussi encourager fortement, dès les premières années de l'école fondamentale, la communication orale des langues française, anglaise et espagnole.

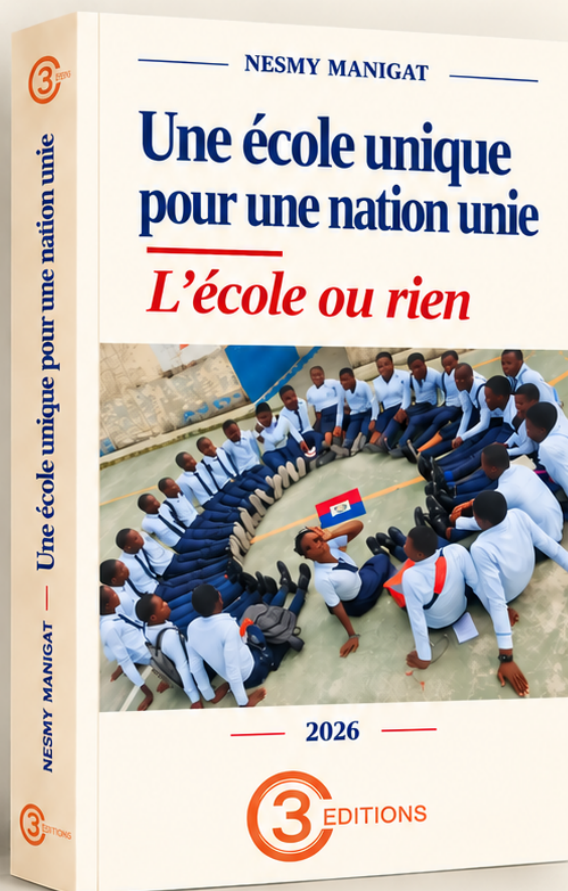
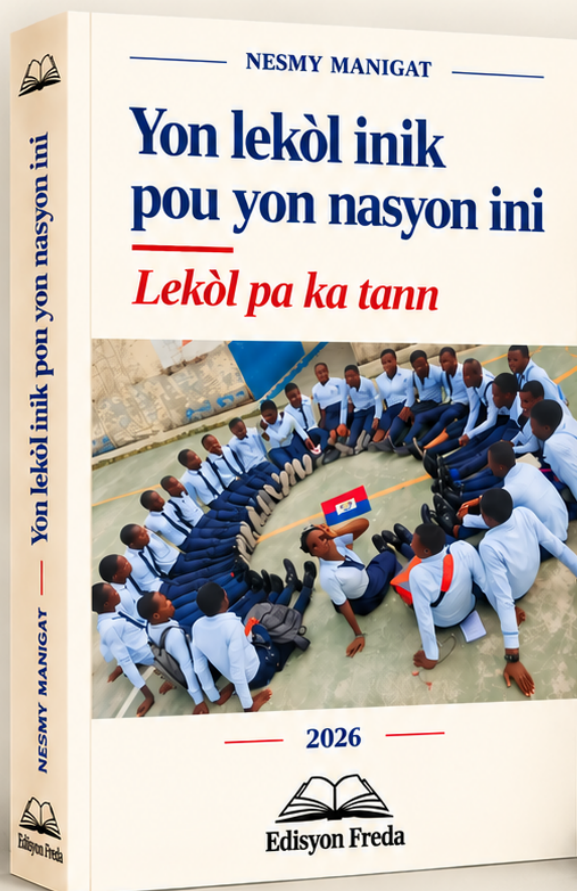
Le MENFP invite, en conséquence, les directeurs d'établissements scolaires de la République (écoles publiques et privées) à adopter des dispositions, en ce sens, en vue de la pleine application de cette mesure.

Nesmy MANIGAT



Une école unique pour une nation unie

L'école ou rien



Nesmy Manigat

Ancien ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle

2026